

---

Présidence : Belgique

## 468ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. Date : Mercredi 30 novembre 2005

Ouverture : 13 heures  
Clôture : 13 h 35

2. Président : M. B. de Crombrughe

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA  
SEIZIEME REUNION ANNUELLE  
D'EVALUATION DE L'APPLICATION

Président

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la  
Décision No 6/05 (FSC.DEC/6/05) sur les dates et le lieu de la seizième  
Réunion annuelle d'évaluation de l'application ; le texte de cette décision est  
joint en annexe au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE  
EFFECTIVE DE LA RESOLUTION 1540 (2004) DU  
CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES

Président, Royaume-Uni

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la  
Décision No 7/05 (FSC.DEC/7/05) sur l'appui à la mise en œuvre effective de  
la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies ; le texte  
de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : **PROJET DE CONTRIBUTION DU FCS A LA  
DECLARATION MINISTERIELLE**

Président

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a approuvé le texte de son projet de contribution à la Déclaration ministérielle.

Point 5 de l'ordre du jour : **PROJET DE DECISION DU CONSEIL  
MINISTERIEL SUR DES EFFORTS  
SUPPLEMENTAIRES VISANT A METTRE EN  
ŒUVRE LES DOCUMENTS DE L'OSCE SUR LES  
ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE ET SUR  
LES STOCKS DE MUNITIONS  
CONVENTIONNELLES**

Président

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a approuvé le texte du projet de décision du Conseil ministériel sur des efforts supplémentaires visant à mettre en œuvre les documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre et sur les stocks de munitions conventionnelles.

Point 6 de l'ordre du jour : **PROPOSITION POUR UN PROJET DE DECISION  
DU CONSEIL MINISTERIEL SUR L'APPUI A LA  
MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DE LA  
RESOLUTION 1540 (2004) DU CONSEIL DE  
SECURITE DES NATIONS UNIES**

Président, Allemagne

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a approuvé le texte de la proposition pour un projet de décision du Conseil ministériel sur l'appui à la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Point 7 de l'ordre du jour : **PROJET DE LETTRE DU PRESIDENT DU FCS AU  
MINISTRE SLOVENE DES AFFAIRES  
ETRANGERES, PRESIDENT DE LA TREIZIEME  
REUNION DU CONSEIL MINISTERIEL DE L'OSCE**

Président

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a approuvé le texte du projet de lettre de son Président au Ministre slovène des affaires étrangères, Président de la treizième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE (annexe 1).

Point 8 de l'ordre du jour : PROJET DE RAPPORT INTERIMAIRE DU  
PRESIDENT DU FCS AU CONSEIL MINISTERIEL  
SUR LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU  
DOCUMENT DE L'OSCE SUR LES STOCKS DE  
MUNITIONS CONVENTIONNELLES

Président

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a approuvé le texte du projet de rapport intérimaire de son Président au Conseil ministériel sur la poursuite de la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les stocks de munitions conventionnelles.

Point 9 de l'ordre du jour : PROJET DE RAPPORT INTERIMAIRE DU  
PRESIDENT DU FCS AU CONSEIL MINISTERIEL  
SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT DE  
L'OSCE SUR LES ARMES LEGERES ET DE PETIT  
CALIBRE

Président

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a approuvé le texte du projet de rapport intérimaire de son Président au Conseil ministériel sur la mise en œuvre du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre.

Point 10 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Proposition pour un projet de décision du Conseil ministériel concernant le Séminaire de l'OSCE sur les doctrines militaires* : Etats-Unis d'Amérique, Autriche, Suisse, Allemagne, Suède, Finlande, Slovénie, Canada, Albanie, Président
- b) *Préparatifs en vue du Séminaire de l'OSCE sur les doctrines militaires* : Président
- c) *Procédure d'approbation tacite du Conseil de gestion de la configuration prenant fin le 4 décembre 2005* : Président (annexe 2)

4. Prochaine séance :

Mercredi 14 décembre 2005 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/474  
30 novembre 2005  
Annexe 1

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**468ème séance plénière**

FSC Journal No 474, point 7 de l'ordre du jour

**LETTRE DU PRESIDENT DU FORUM  
POUR LA COOPERATION EN MATIERE DE SECURITE  
AU MINISTRE SLOVENE DES AFFAIRES ETRANGERES,  
PRESIDENT DE LA TREIZIEME REUNION  
DU CONSEIL MINISTERIEL DE L'OSCE**

Excellence,

En ma qualité de Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité, j'ai le plaisir de vous informer des activités que le Forum a menées depuis la douzième Réunion du Conseil ministériel.

En 2005, le FCS a continué de consacrer son attention à une large gamme de questions relatives à la maîtrise des armements, aux mesures de confiance et de sécurité (MDCS) et à d'autres questions politico-militaires. Le Forum a été présidé successivement par l'Azerbaïdjan, la Biélorussie et la Belgique. Les trois présidents s'étaient consultés sur leurs programmes respectifs afin de les rendre aussi cohérents et mutuellement complémentaires que possible. Cette « approche de Conseil ministériel à Conseil ministériel » est une bonne chose.

La quinzième Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) s'est tenue les 8 et 9 mars. Dans le cadre de discussions ouvertes et constructives, les experts ont échangé leurs expériences, formulé des suggestions et évalué la mise en œuvre des engagements de l'OSCE dans le domaine des MDCS. Le Forum s'est principalement attaché à examiner de manière détaillée la mise en œuvre du Document de Vienne 1999, mais tous les autres engagements politico-militaires du Forum ont également été abordés.

Une délégation s'est appuyée sur une des suggestions et a présenté au FCS une proposition concernant le mode de calcul de la période de 12 heures lors des visites d'évaluation conformément au Document de Vienne 1999. Les négociations engagées sur cette proposition ne sont pas faciles et devront être poursuivies.

Le Forum a adopté le texte d'une déclaration de son Président sur la « notification préalable des activités militaires d'envergure » en deçà des seuils de notification fixés dans le Document de Vienne 1999 (FSC.JOUR/467), achevant un processus de deux ans de

consultations approfondies. Cette déclaration a été complétée par des déclarations écrites de deux délégations (FSC.JOUR/467). La déclaration du Président est une mesure certes modeste mais importante dans le contexte des MDCS qui visent à accroître l'ouverture et la transparence. La mise en œuvre de cette mesure à caractère volontaire sera évaluée au cours des réunions annuelles régulières d'évaluation de l'application (RAEA).

En outre, le Forum a décidé en 2005 (FSC.DEC/3/05 et 4/05) de tenir un séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires les 14 et 15 février 2006. L'ordre du jour met l'accent sur des discussions relatives aux changements dans les doctrines et les technologies, ainsi que sur l'impact de ces changements. Le séminaire compte sur une participation active des chefs de la défense, des états-majors généraux et de hauts responsables.

Le Forum a apporté une contribution à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité qui s'est tenue les 21 et 22 juin. Cette contribution a servi de cadre d'orientation aux orateurs principaux, en particulier pour la partie consacrée aux aspects politico-militaires de la sécurité, sous l'intitulé « sécurité globale ».

La question de la non-prolifération des armes de destruction massive a été d'un grand intérêt pour le Forum en 2005. Une réunion spéciale, organisée par le Président, s'est tenue le 15 juin sur ce sujet. Conscientes du rôle d'appui que l'OSCE joue dans ce domaine et soucieuses d'éviter toute duplication des efforts, les délégations ont suggéré plusieurs pistes. L'une d'elles concernait principalement la recherche de moyens d'appuyer et d'encourager la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies tandis qu'une autre portait sur la mise à jour éventuelle des Principes de l'OSCE de 1994 régissant la non-prolifération. La possibilité d'une déclaration politique globale sur la non-prolifération a également été envisagée.

Compte tenu du peu de temps disponible avant la Conférence ministérielle de Ljubljana, le Forum s'est concentré exclusivement sur la résolution 1540. Le 30 novembre, le Forum a pris une décision (FSC.DEC/7/05) visant à promouvoir le dialogue, également dans son enceinte sur les moyens d'appuyer la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et d'examiner les recommandations éventuelles du Comité créé par la résolution 1540.

La mise en œuvre des documents de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre (2000) et sur les stocks de munitions conventionnelles (2003) a fait l'objet d'une très grande attention.

Des rapports intérimaires sur ces deux questions ont été présentés au Conseil ministériel sous les cotes MC.GAL/4/05 et MC.GAL/5/05.

En 2005, plusieurs Etats participants ont présenté de nouvelles demandes d'assistance, notamment des demandes visant à éliminer les surplus dangereux de combustible liquide pour fusées (« mélange »). Toutes les demandes ont fait l'objet d'une évaluation initiale. Pour l'un des projets (Tadjikistan), la mise en œuvre est en cours. Plusieurs propositions de projet résultant de demandes formulées en 2003 et 2004 ont également été présentées.

Sensibiliser davantage aux risques en matière de sûreté et de sécurité posés par les stocks de munitions conventionnelles reste un problème majeur. A cette fin, le Président du Forum a abordé ce problème lors de la session d'hiver de l'Assemblée parlementaire.

L'élaboration de guides des meilleures pratiques par un certain nombre de délégations constitue une autre mesure de mise en œuvre.

Les questions relatives aux armes légères et de petit calibre (ALPC) resteront inscrites à l'ordre du jour du Forum. Nous continuerons à suivre activement la mise en œuvre du Document de Vienne sur les ALPC et envisageons de contribuer à la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui doit avoir lieu à New York en juillet 2006. Dans ce contexte, quelques délégations ont mentionné l'amélioration de la mise en œuvre au niveau national et le renforcement des contrôles à l'exportation.

La fonction d'enceinte de dialogue de sécurité du Forum a été largement utilisée. Des Etats participants ont fourni des informations sur leur politique de défense. Le Président a organisé des exposés sur des questions d'actualité au titre de l'ordre du jour, en particulier sur les ALPC et la non-prolifération.

La dixième année d'existence du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité a été l'une des principales motivations du Centre pour le contrôle démocratique des forces armées de Genève (DCAF) pour parrainer un atelier afin de faire le point sur la teneur et la mise en œuvre du Code. Le Forum s'est félicité de l'organisation de cet atelier tenu en janvier 2005. Les documents présentés par plusieurs délégations ont permis de porter des points abordés au cours de l'atelier à l'attention du Forum. Les discussions sur les propositions de tenir la quatrième Conférence de suivi en 2006 ont fait ressortir que les délégations étaient, d'une manière générale, disposées à se rallier à un consensus sur une décision, y compris sur les dates et l'ordre du jour.

Le Forum a apporté sa contribution au concept de l'OSCE relatif à la gestion et à la sécurité des frontières (FSC.DEL/446/05/Rev.1) conformément aux tâches qui lui ont été confiées dans le cadre de la douzième Réunion du Conseil ministériel (MC.DEC/2/04).

Le Forum a mené davantage d'activités en dehors du cadre de ses réunions hebdomadaires. En plus de l'exposé susmentionné à l'Assemblée parlementaire, le Président du FCS a représenté l'OSCE lors de la deuxième Réunion biennale des Etats chargés d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Il convient de relever deux faits nouveaux concernant les partenaires pour la coopération. Au cours de la Conférence annuelle d'exercer des questions de sécurité, une réunion parallèle s'est tenue pour promouvoir le dialogue et la coopération dans le domaine politico-militaire. Le Forum s'est réuni le 23 novembre avec la participation de 66 pays autour d'une table, et sur un sujet (en l'occurrence sur le commerce illicite des ALPC).

S'agissant de la coopération avec d'autres organisations internationales, il a été convenu que l'échange d'informations devrait se poursuivre de manière plus systématique tandis que les possibilités de coopération ou de concertation des efforts avec d'autres acteurs internationaux pourraient être examinées au cas par cas.

Le Forum a renforcé sa coopération avec le Conseil permanent en organisant des réunions et des exposés communs de plusieurs présidents de groupes informels d'amis sur des questions thématiques. De plus, les (quatre) exposés des représentants des présences de terrain de l'OSCE au Forum ont été particulièrement utiles. Cette pratique devrait être poursuivie.

La vaste gamme des tâches du Forum dans la dimension politico-militaire et les progrès accomplis dans le cadre de son mandat confirment l'importance de son rôle et témoignent de la contribution appréciable qu'il a apporté et continuera à apporter pour renforcer la sécurité dans l'espace de l'OSCE tout entier et contribuer ainsi à la mission globale de l'Organisation.

Excellence, vous jugerez peut-être utile de tenir compte de ces faits dans les documents appropriés du Conseil ministériel.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/474  
30 novembre 2005  
Annexe 2

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**468ème séance plénière**

FSC Journal No 474, point 10 c) de l'ordre du jour

**DECLARATION DU PRESIDENT**

Nous souhaitons appeler l'attention des délégations sur une procédure d'approbation tacite du Conseil de gestion de la configuration qui prend fin le 4 décembre 2005.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le document FSC.GAL/116/05 en date du 1er novembre 2005, point 7, procédures de fonctionnement standard (SOP).

Cette information sera reprise dans le journal du jour.

Merci.